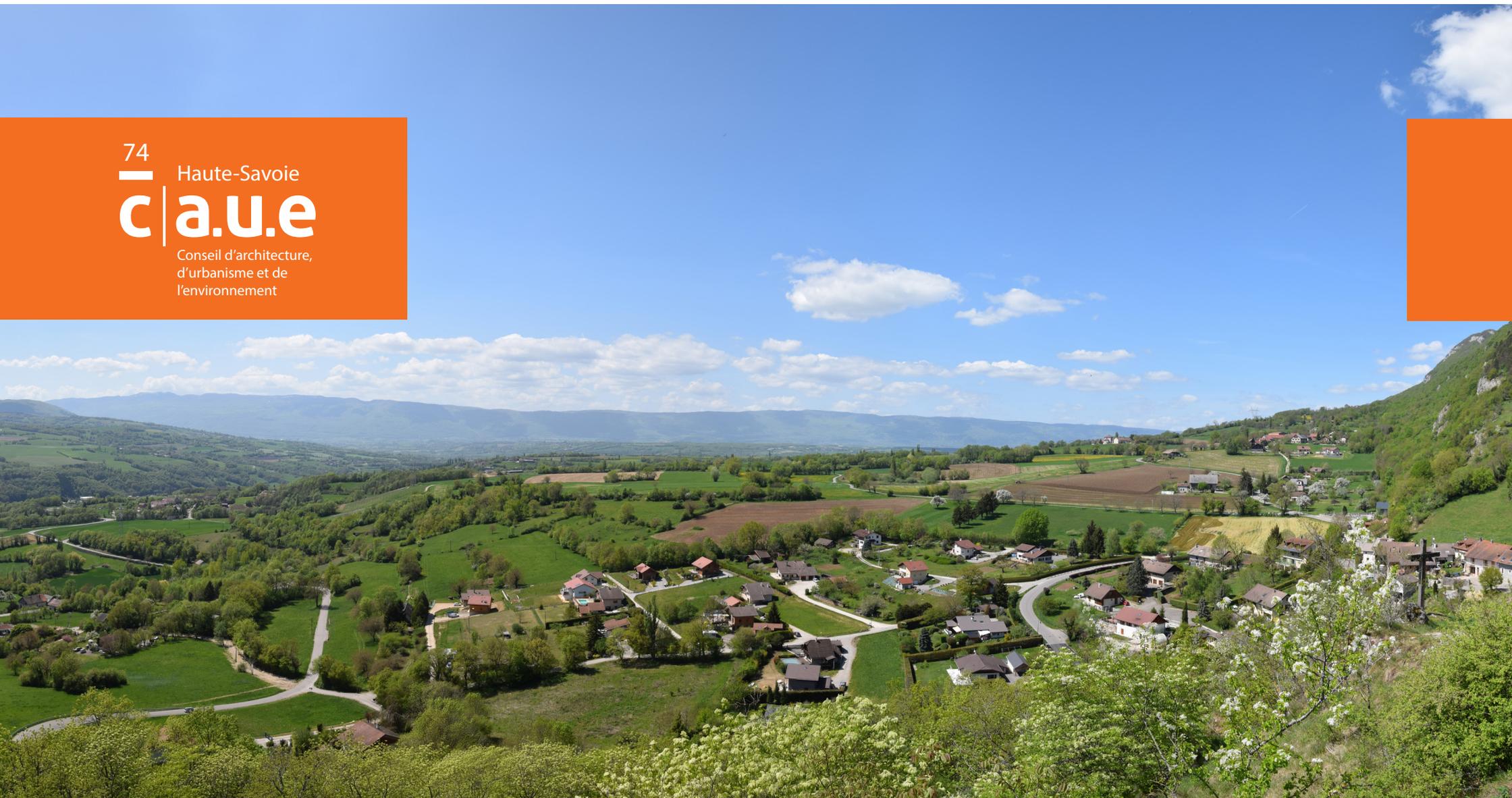


# Cahier d'architecture et de paysage de la communauté de communes Usse et Rhône

Architecture, villes & territoires • novembre 2018

74  
Haute-Savoie  
**c|a.u.e**  
Conseil d'architecture,  
d'urbanisme et de  
l'environnement





Ce cahier est le fruit d'une étude menée sur le territoire de la nouvelle Communauté de Communes Usses et Rhône en 2018 dans les domaines de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage. Cette étude a été réalisée concomitamment à la création du service gratuit de conseil architectural.

L'objet de ce cahier est double : dresser un portrait architectural et paysager actuel de l'ensemble de ce territoire, et mettre en avant les principaux enjeux relatifs à la qualité des paysages, des ensembles urbains et des architectures.

Toutes les personnes ayant un projet de rénovation ou de construction neuve sont encouragés, dès le début de la réflexion, à prendre connaissance de ce document et à solliciter un rendez-vous avec l'architecte conseiller auprès de la communauté de communes afin de mieux appréhender le contexte particulier et les orientations d'aménagement partagées à l'échelle de ce territoire.

---

**p 05 • Portrait architectural et paysager**

- p 05 • Des paysages de caractère
- p 06 • Les grandes composantes du paysage
- p 13 • Morphologies urbaines
- p 15 • Les architectures monumentales
- p 16 • Le patrimoine vernaculaire
- p 19 • Les bâtiments agricoles et artisanaux

**p 21 • Enjeux relatifs à la qualité des paysages,  
des ensembles urbains et des architectures**

- p 21 • Construire ou restaurer dans les secteurs protégés
- p 23 • Rénover le bâti ancien
- p 24 • Préserver l'unité des ensembles urbains  
et des paysages
- p 25 • Aménager un territoire durable
- p 26 • Construire en respectant l'environnement



## Des paysages de caractère

Les paysages de la communauté de communes des Usses et Rhône, située dans l'avant-pays Haut-Savoyard, sont très variés et d'une exceptionnelle beauté. Les reliefs vallonnés offrent de nombreux et larges panoramas sur le plateau de la Semine et les vallées des Usses et du Rhône, avec les massifs alpins et jurassiens en toile de fond. Ces paysages constituent un atout très fort pour l'ensemble de ce territoire.

Du point de vue géologique, il s'agit d'une pénéplaine constituée d'un bassin molassique et constellée par les chaînons jurassiens : le Vuache, le Mont de Musièges, le Gros-Foug et la Montagne des Princes. Sa topographie est diversifiée, composée de plaines, collines et petites montagnes, son amplitude altitudinale moyennement importante, étagée entre 250 et 1 534 mètres (Pic du Grand Colombier).

Inscrit dans le bassin rhodanien, ce territoire est fortement marqué par un important réseau hydrographique constitué du Rhône, des Usses, du Fier et de leurs nombreux affluents et zones humides.

*"Les cours d'eau, au même titre que les reliefs, structurent naturellement ce paysage qui a été aussi fortement modelé par la main de l'homme à travers l'histoire."*

## Les grandes composantes du paysage

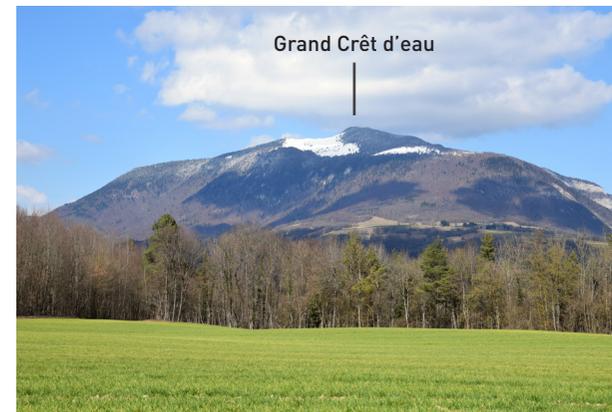
### Le plateau de la Semine

La Semine est un plateau vallonné et boisé, délimité par le Rhône à l'Ouest et au Nord, la montagne du Vuache à l'Est et la vallée des Usse au Sud. Sa superficie est d'environ 60 km<sup>2</sup>, à une altitude moyenne de 500 m. De nature calcaire, le plateau est creusé par plusieurs affluents du Rhône (les ruisseaux de Parnant, de Balavent, de la Motte, de Cally et de Baud) et des Usse (les ruisseaux de la Grande Craze, de la Godette, de Saint-Pierre et du Castran).

Ce territoire présente de très belles qualités paysagères et constitue un important réservoir de biodiversité.

La Semine connaît une histoire contemporaine particulière: elle a longtemps constitué un angle mort de la Haute-Savoie, tournée vers l'attractivité économique de Bellegarde-sur-Valserine, sa voisine située de l'autre côté du Rhône dans l'Ain. Elle s'est ensuite rapprochée progressivement du Genevois français et de Genève après la construction de l'autoroute A40 et de son échangeur d'Éloise en 1982.

Ce territoire fait aujourd'hui l'objet d'une forte pression foncière et doit arriver à anticiper son urbanisation future dans une prospective à long terme afin de préserver durablement ses paysages et son environnement naturel.





## Les terrasses du Vuache

Ce plateau paisible et bien exposé offre de très beaux panoramas en descendant en pente douce vers les Usses. Quelques hameaux agréables dominent ce paysage agricole, constitué de cultures céréalières, de bocages, de prairies, et de quelques hectares de vignes sur les flancs de coteaux surplombant Frangy. Il comporte aussi une des trois principales zones boisées de la communauté de communes dans sa partie centrale.



## Le défilé de Fort l'Écluse

Situé à l'extrême nord de la communauté de communes, il s'agit d'une cluse étroite, empruntée par le Rhône qui se faufile entre le Grand Crêt d'Eau au nord-ouest et la montagne du Vuache au sud-est.

C'est un lieu de passage chargé d'histoire, marqué par la présence d'architectures remarquables : le Fort l'Écluse et le viaduc ferroviaire de Longeray.

Le paysage qu'il offre à voir est austère, mais authentique, impressionnant. Ce paysage a peu évolué depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à l'exception des 2 carrières de granulat sur le flanc ouest du Vuache et du percement de l'autoroute Blanche menant à Genève. L'amphithéâtre de Bange, enclavé entre le Mont Vuache, le Rhône et l'autoroute, est un site orienté au nord mais délicieusement bucolique, alternant forêts, zones humides et prairies. La densité d'habitation y est très faible, répartie entre cinq hameaux relativement préservés en contrebas d'Arcine et de Clarafond-Arcine.





## Le Rhône secret

Tantôt naturel, tantôt domestiqué, tantôt étroit et encaissé, tantôt large, le lit du Rhône offre des paysages variés toujours de qualité. Entre Bellegarde-sur-Valsérine et Bassy quelques beaux points de vue surplombent les vallons qui affluent vers le fleuve, mais ce dernier reste relativement secret, caché en contrebas d'une épaisse ripisylve ou de falaises abruptes, quasi-imperceptible depuis le plateau.

Au niveau de Franclens, le barrage de Genissat offre un paysage industriel impressionnant et un beau panorama dans l'axe du fleuve. C'est une architecture de béton armé imposante où convergent les grandes lignes à haute tension et très haute tension qui desservent l'ensemble du territoire.



## La plaine du Rhône

À partir de la confluence du Rhône et des Usse au niveau de Bassy, le lit du fleuve s'élargit en plaine en direction du sud entre la Montagne des Princes et le Gros-Foug côté est et les coteaux du Grand Colombier côté ouest.

Il accueille entre Seyssel et Angletfort un important bassin de vie dont les origines remontent à l'Antiquité.

C'est d'ailleurs une des zones les plus urbanisées de la communauté de communes avec plus de 5 500 habitants. Le développement de ce territoire à cheval entre Ain, Haute-Savoie et Savoie a connu une forte accélération au cours du XX<sup>e</sup> siècle accompagnée d'une déprise relative de l'activité agricole.

Le paysage rural de Corbonod offre un panorama dégagé exceptionnel vers les Usse, marqué aussi par le phénomène de mitage.

La plaine d'Anglefort propose un cadre de vie de qualité avec des jardins fertiles, les aménités des plans d'eau, des ensembles bâtis relativement qualitatifs et un patrimoine architectural notable. C'est aussi un paysage marqué par l'activité industrielle, avec notamment la présence très forte de l'usine métallurgique Ferropem.

C'est ici que se trouve la principale activité viticole de la communauté de communes, avec un vaste périmètre labellisé AOC.



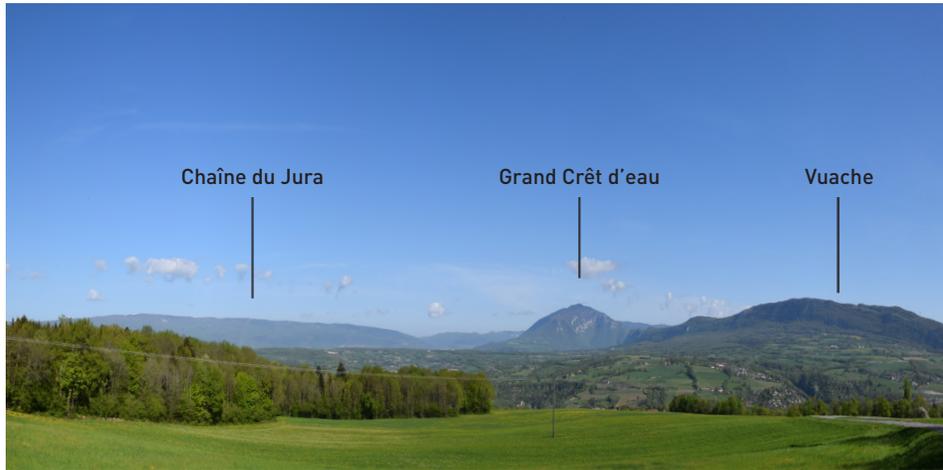
## La vallée des Usse

La vallée des Usse bénéficie d'un climat doux et ensoleillé, avec un relief vallonné, traversé par des torrents et la rivière des Usse. Ses nombreux promontoires multiplient les vues panoramiques sur un paysage remarquable.

Cette vallée fertile propose un cadre de vie de grande qualité, au coeur d'un terroir agricole encore marqué par le bocage.

L'attractivité grandissante que connaît ce territoire se traduit par une transformation sensible des paysages, dans un contexte encore essentiellement villageois.

Outre une excessive consommation des terres agricoles, l'urbanisation d'habitat individuel diffus tend à déqualifier les paysages, sans conforter le lien social et la vie locale des villages.



Panorama vers le Nord et le Vuache depuis le Crêt de Tilly (Desingy)



Vue depuis Usinens vers le sud et le Mont des Princes



Panorama vers l'ouest depuis le château de Clermont

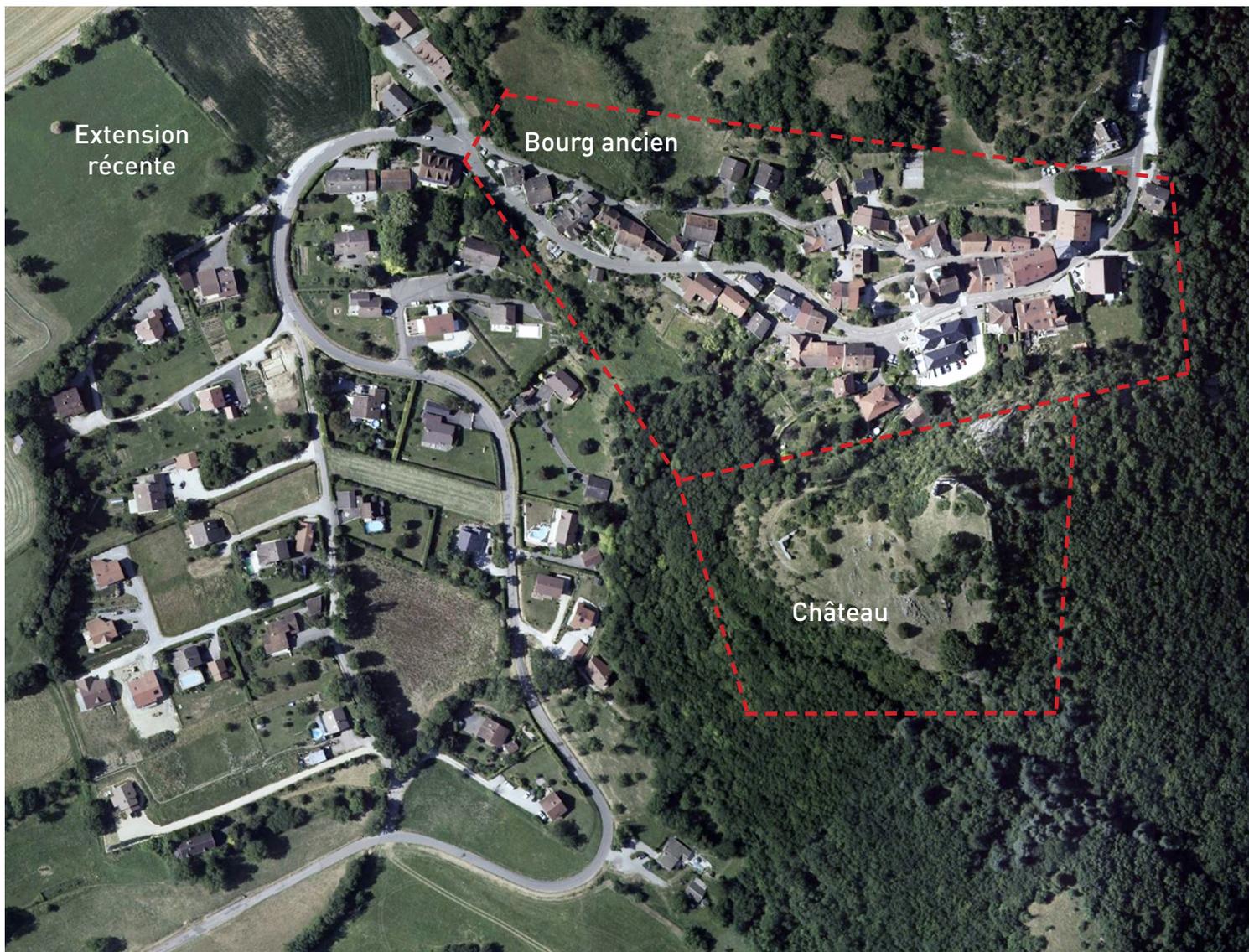


Chaîne des Alpes

## Les lignes d'horizon/le paysage lointain

La communauté de communes est bordé par le flanc est de la Chaîne jurassienne à l'ouest et au nord.

En direction du sud-est, avec le Mont Blanc pour point culminant, les massifs alpins constituent une trame de fond omniprésente et participent fortement de l'identité paysagère de ce territoire.



Chaumont : un village médiéval de 500 Habitants

## Morphologies urbaines

Le territoire de la communauté de communes des Usses et Rhône est composé de formes urbaines diversifiées.

Il s'agit majoritairement de villages et de hameaux anciens édifiés sur des chemins et routes d'échanges historiques, ou à proximité de ces derniers. Certains villages trouvent leurs origines dans l'Antiquité.

Tous ces villages et hameaux ont un jour été exclusivement tournés vers l'exploitation agricole et / ou le commerce.

La cellule de base de ce paysage est le corps de ferme, composé d'un ou plusieurs logements et de bâtiments agricoles accolés ou organisés autour d'une cour (granges, fenils, séchoirs, étables, écuries, bergeries, hangars, etc..). Certains sont relativement isolés dans la campagne, d'autres ont été englobés dans les villages qu'ils jouxtaient au cours de l'expansion de ces derniers. Certains hameaux sont constitués de plusieurs logements construits au fil du temps autour d'une même exploitation.



Frangy : un bourg de 2000 habitants



Corps de ferme à Menthonnex-sous-Clermont



Hameau de Vovray (Chaumont)



Seyssel (01 et 74) : une ville de 3300 habitants

## Les châteaux, des architectures paysages



Château de Clermont



Château de Pelly à Desingy

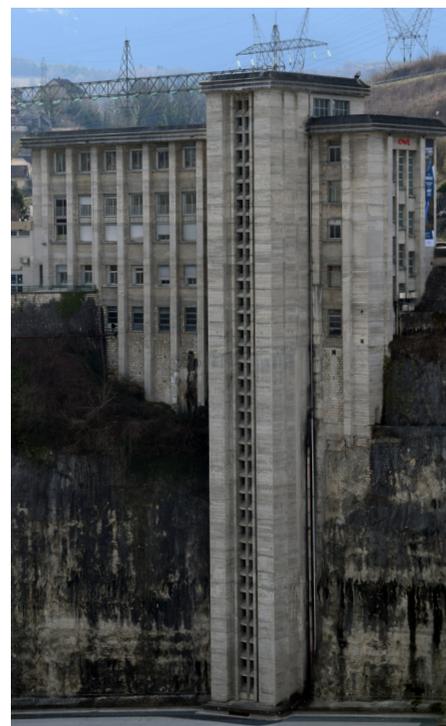
## Églises et ouvrages d'art



Église de Seyssel Ain



Le pont de Seyssel



Barrage de Génissiat

## Les architectures monumentales

Le patrimoine peut être rangé en deux grandes catégories:

- **le patrimoine architectural remarquable**, qui correspond à des bâtiments construits par la noblesse, l'armée, le clergé, des institutions ou l'aristocratie. Il s'agit d'édifices dessinés par des architectes, parfois monumentaux, édifiés avec des matériaux de choix, particulièrement élaborés et richement ornés.
- **le patrimoine vernaculaire** qui englobe tous les autres bâtiments du quotidien, dédiés à l'habitat, à l'agriculture, au commerce et au culte entre autres. Il correspond à une architecture traditionnelle, rurale, édifiée avec des matériaux locaux et des savoir-faire ancestraux propres à ce terroir.

La communauté de communes des Usse et Rhône et ses communes limitrophes possèdent un très grand nombre d'édifices remarquables. Il s'agit principalement de bâti ancien antérieur au XX<sup>e</sup> siècle.

On notera notamment un très grand nombre de châteaux, dont beaucoup sont arrivés jusqu'à nous particulièrement bien conservés. Édifiés sur des promontoires naturels, ils entretiennent bien souvent une relation privilégiée avec le paysage.

De belles églises jalonnent le territoire, avec une grande diversité d'architectures et de clochers, tant concernant leurs volumétries (pavillons, flèches, dômes, impériales ou bulbes), que leurs matériaux de couverture (tuiles, ardoises, zinc).

Enfin, plusieurs ouvrages d'art remarquables du génie civil ont été édifiés sur le cours du Rhône (barrages, ponts et viaducs).

## Le patrimoine vernaculaire

La très grande majorité des bâtiments qui constituent le paysage rural entrent dans la catégorie du bâti vernaculaire, qui nous vient de traditions constructives pluri-séculaires, perpétuées de génération en génération.

Ce patrimoine montre une grande sensibilité au paysage, sûrement parce que le monde paysan a toujours entretenu un rapport très intime avec son terroir, sûrement aussi parce que ce bâti était élaboré exclusivement à partir des matériaux directement disponibles sur le site.

Beaucoup d'édifices furent démolis durant les guerres et conflits du Moyen-Âge, et les villages que nous connaissons aujourd'hui ont vraisemblablement été reconstruits en grande partie vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils ont par ailleurs fait l'objet d'un long processus de transformation avant d'arriver jusqu'à nous. Ainsi, les matériaux de couverture, voire les charpentes, moins pérennes que les murs maçonnés, ont pu être changés à plusieurs reprises par le passé, des extensions ont été ajoutées, certains éléments démolis.

On trouve des très belles maisons anciennes dans les principaux bourgs de la communauté de communes, et quelques maisons de maître disséminées en périphérie et dans les campagnes sur l'ensemble du territoire.

Seyssel tient une place particulière dans ce paysage architectural du fait d'une concentration importante de demeures bourgeoises de caractère, dont certaines laissent encore apparaître des pierres de taille vestiges du Moyen-Âge (présence de fenêtres à meneaux notamment).

## Maisons de bourg et hôtels particuliers



Maison à Chilly



Maison à Chilly



Maisons et hôtels particuliers à Seyssel Ain



Logements à Challonges

*"L'ensemble de ce patrimoine représente autant de repères précieux pour appréhender l'histoire, il fonde un imaginaire du monde rural que nous partageons tous et forge l'identité architecturale et paysagère de ce territoire."*

## Lieux de culte



Chapelle à Chaumont

## Maison de village



Maison à Éloise

## Fermes anciennes



Clermont



Chavannaz



Ferme restaurée à Marlioz

Depuis la Préhistoire, et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les sociétés humaines ont bâti avec les matières premières directement disponibles sur leur territoire proche. Ainsi, le bâti de l'Avant Pays haut-savoyard est le résultat d'une lente évolution directement liée au développement des techniques de coupe, d'extraction et d'acheminement des matières premières. Jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les fermes furent constituées principalement de murs en pierre ou en bois, les charpentes en bois, et les couvertures en chaume de seigle ou de blé, remplacées progressivement par des ardoises, puis par des tuiles en terre cuite.

Profondément ancré dans la pratique agricole et d'une rationalité sans faille, ce patrimoine n'en demeure pas moins chargé d'une très grande sensibilité plastique. Parmi ses spécificités principales on notera :

- La matérialité superbe des architectures entièrement composées de matériaux naturels parfaitement intégrés dans le paysage.
- Les volumes simples: bases rectangulaires, toitures à deux pans sans décrochements, et sans ornements ni fioritures.
- L'harmonie des proportions (longueur, largeur, hauteur des murs goutteux et pignons, pente des toitures supérieure à 80 % en général).
- L'extrême finesse des rives de toitures.
- La rigueur des percements des façades et leur limitation au strict nécessaire.
- Le rapport respectueux au site, à la topographie et la sobriété du traitement des abords.

*"Le patrimoine vernaculaire rural est d'une beauté et d'une intelligence remarquable."*



L'unité des matériaux naturels (pierre locale, bois, terre cuite et végétal) concerne aussi bien le bâti que les mobiliers et le traitements des espaces extérieurs. Cette unité joue un rôle fondamental dans la qualité des paysages et dans notre imaginaire collectif de la ruralité.



## Les bâtiments agricoles: symboles de ces paysages



Menthonnex-sous-Clermont



Clarafond-Arcine



Menthonnex-sous-Clermont



Chilly



Contamine-Sarzin



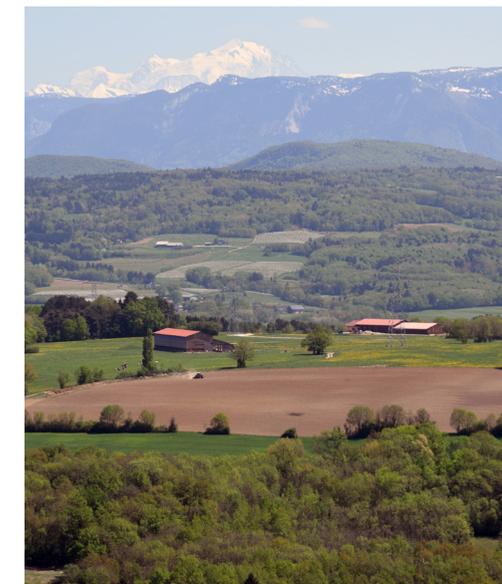
Chilly

## Les bâtiments agricoles et artisanaux

Certains bâtiments agricoles présents sur le territoire sont très récents, d'autres ont plusieurs siècles d'ancienneté. Ce sont avant tout des outils de travail: leur conception est empreinte de rationalité et de bon sens, certains présentent par ailleurs de grandes qualités architecturales.

Ils constituent des "repères" forts dans le paysage rural. Il n'est pas souhaitable de les dissimuler derrière des écrans végétaux, mais plutôt d'affirmer leur présence afin d'accompagner et valoriser l'identité agricole du territoire rural des Usses et Rhône.

Pour les nouveaux bâtiments, l'emploi de matériaux industriels laissés apparents (parpaings, acier, plastiques) doit être limité. Le bois en structure et bardage constitue une solution économique et architecturale à privilégier.



Paysage agricole vue depuis le château de Chaumont



# Enjeux relatifs à la qualité des paysages, des ensembles urbains et des architectures

## — Construire ou restaurer dans les secteurs protégés

Plusieurs monuments historiques jalonnent ce territoire.

Il s'agit d'immeubles ou d'objets mobiliers ayant reçus un statut juridique particulier destiné à les protéger, du fait de leurs intérêt historique, artistique et architectural.

Le statut de "monument historique" est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

**Dans les périmètres délimités des abords, tous les travaux sur les immeubles protégés au titre des abords sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Aussi convient-il de se renseigner en amont auprès des services d'urbanisme de la communauté de commune pour tout projet de construction ou de rénovation situé sur les communes de **Seysse, Clermont, Vanzy, Frangy, Minzier et Marlioz.**

## Liste des monuments historiques de la communauté de commune

### Clermont :

- Château de Clermont (classé)
- Église paroissiale (classée)

### Frangy :

- Ferme de Bel-Air (partiellement inscrite)

### Marlioz :

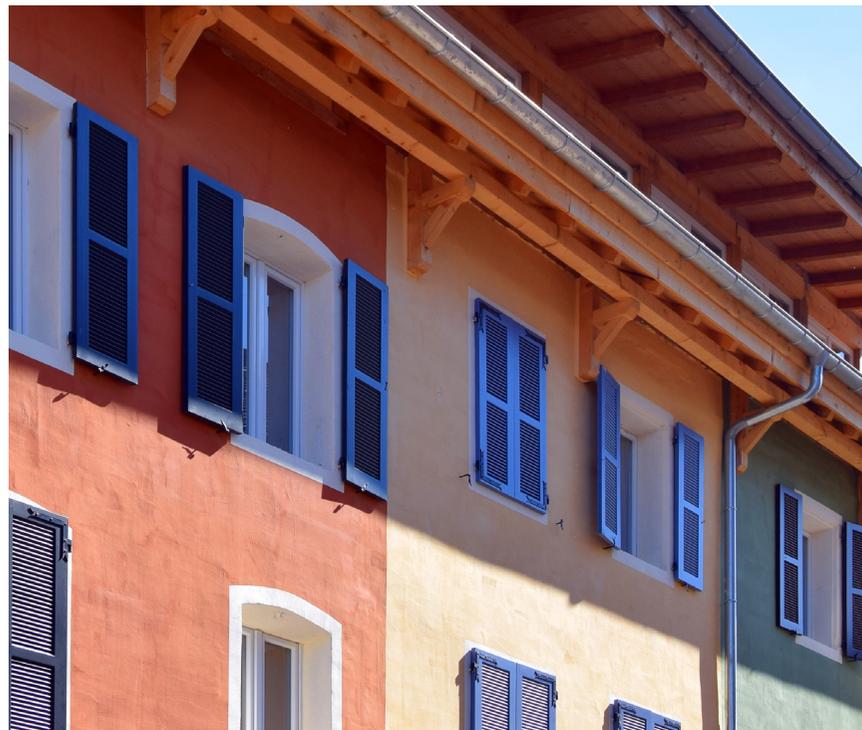
- Château de Sallenôves (inscrit)

### Minzier :

- Château de Novéry (partiellement inscrit)
- Maison La Ruine (inscrite)



Hôtel particulier à Seyssel Ain



Logements restaurés à Seyssel Haute-Savoie

### Seyssel :

- Inscription gallo romaine (classée)

### Vanzy :

- Tour de Mons (inscrite)



Ferme rénovée à Clermont

## Rénover le bâti ancien

La rénovation et la préservation du patrimoine architectural constitue un enjeu très fort pour la communauté de communes des Usses et Rhône.

Tout porteur de projet endosse une responsabilité vis-à-vis de la communauté lorsqu'il entreprend des travaux, il doit donc s'insérer dans une dynamique de préservation et de valorisation de la qualité du patrimoine architectural et des paysages.

Dans le cadre de rénovations du bâti ancien, il y a lieu de restituer à l'édifice son caractère d'origine et de préserver au mieux ses qualités architecturales.

### Volumétrie / ouvertures

Les volumes d'origine doivent être conservés tant que possible, à l'exception des éventuels rajouts et extensions plus récents sans qualité. S'il est nécessaire d'agrandir, les extensions sont à étudier au cas par cas en fonction du contexte existant. La création de nouvelles ouvertures doit se faire en respectant les règles de composition des façades.

*"Dans tous les cas, le contexte environnant doit être pris en compte et soigneusement respecté, car la qualité des paysages ruraux dépend autant de l'unité architecturale des ensembles urbains que des qualités intrinsèques de chaque édifice."*

### Matériaux / couleurs

Les matériaux naturels d'origine ne doivent pas être remplacés par des matériaux plastique, composites, lisses et brillants, leur aspect n'étant pas adapté au paysage rural. Par exemple pour les zingueries et habillages métalliques, le zinc naturel ou prépatiné est préférable à l'acier laqué, trop uniforme et brillant. Les volets en bois ne doivent pas être remplacés par des volets roulants, ni des tuiles en terre cuite par des tuiles béton, etc...

### La rénovation énergétique

Enfin l'amélioration de la qualité énergétique du patrimoine existant doit être un objectif partagé par tous. L'architecte conseiller peut apporter une aide précieuse dans l'arbitrage des solutions de rénovation énergétique.



Ferme rénovée à Franc lens



Corps de ferme restructuré à Chaumont

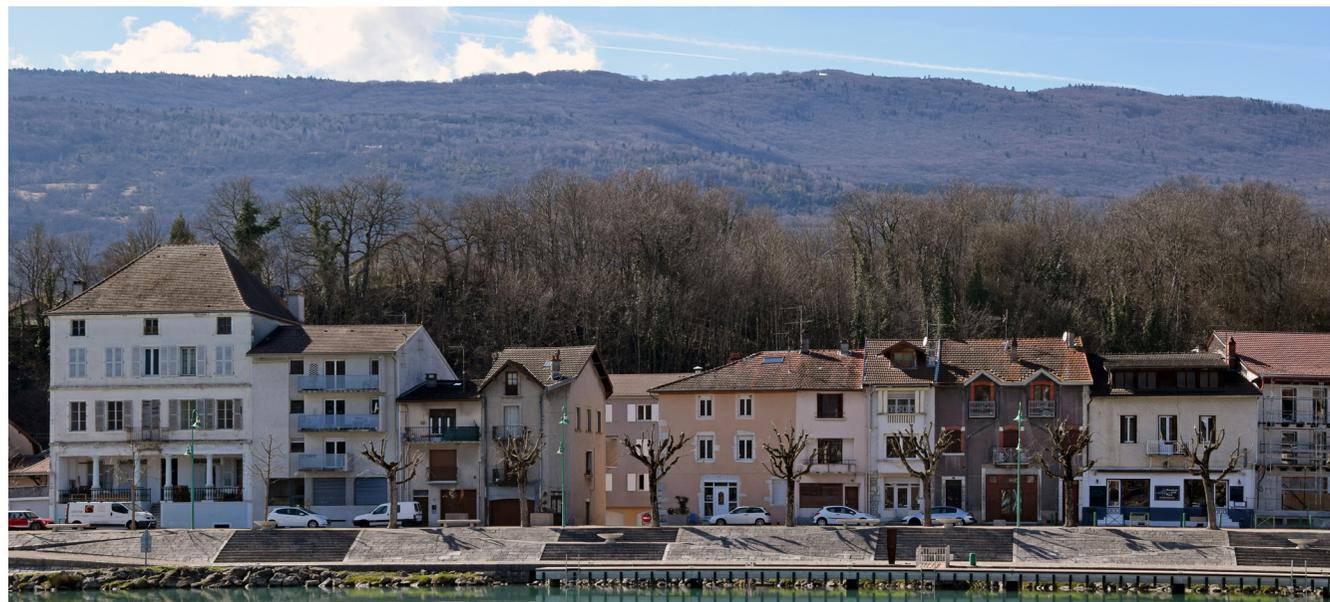
## Préserver l'unité des ensembles urbains et des paysages

La diversité des espace bâtis constitue l'une des richesses de ce bassin de vie.

Les Communes de Seyssel et Frangy ont en commun de s'être développées le long d'importants axes historiques de communication, et de se démarquer de l'ensemble des autres villages et hameaux par leur démographie, leur ordonnancement de bourg, la densité de leur bâti, et leur concentration relative en architectures patrimoniales. Pour autant ces communes ont connu des développements différents et présentent aujourd'hui des identités bien distinctes. Les ensembles anciens présentent aussi des particularités notables découlant de leur contexte naturel, de la topographie, des orientations, des vents dominants, de la présence de cours d'eau...

Sur l'ensemble du territoire, on distingue nettement aujourd'hui les ensembles urbains datant d'avant le XX<sup>e</sup> siècle, de leurs extensions contemporaines.

Les quartiers de lotissements pavillonnaires se sont fortement développés en périphérie des villes et villages depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, du fait notamment du développement de l'automobile et d'une pression foncière grandissante. Avec leurs parcelles contiguës, ils constituent de plus en plus des enclaves hermétiques, des obstacles artificiels entre les centre-villages et leurs campagnes. Ces quartiers sont trop souvent dénués de sensibilité à la qualité des paysages ruraux, à l'architecture et à l'urbanité. Ce modèle d'urbanisation a par ailleurs encouragé le mitage du territoire et la standardisation d'un mode de vie énergivore et peu en lien avec les véritables problématiques économiques et sociétales des villages et du monde rural, il est aujourd'hui largement remis en question.



Front bâti à Seyssel Ain

*"Les nouveaux règlements d'urbanisme entendent contenir l'étalement urbain et densifier les centre-bourgs tout en améliorant la qualité des espaces de vie et la qualité architecturale. Une dynamique de reconquête des paysages est enclenchée."*



Rue Haute de Frangy



Front bâti à Challonges

## Aménager un territoire durable

Les constructions et aménagements nouveaux doivent permettre aux villes et villages de répondre aux enjeux nationaux de développement durable et de préserver leur caractère tout en proposant une architecture contemporaine de qualité et bien intégrée. Pour les centre-bourgs comme pour les nouveaux quartiers en devenir, il semble pertinent de chercher à mettre en avant une identité empreinte de valeurs partagées, liées en premier lieu au patrimoine historique de chaque territoire et au terroir rural. Ces valeurs peuvent aussi être liées au développement durable, à la cohésion sociale, aux initiatives émergentes basées sur la coopération, qui chaque jour un peu plus, voient le jour au sein de nos sociétés. L'enjeu est double : faire émerger une culture partagée, et faire en sorte que cette dernière profite pleinement à la vie sociale, économique et associative des collectivités.

### Limiter l'étalement urbain

Afin de pouvoir préserver durablement les surfaces agricoles et les espaces naturels supports de biodiversité, la question de la consommation d'espace tient une place centrale dans la perspective de développement urbain. La densification de l'habitat notamment, doit être encouragée en même temps qu'un accompagnement des collectivités et des professionnels de la maîtrise d'œuvre (urbanistes, architectes, paysagistes) afin d'améliorer la qualité du cadre de vie.

### Viser le centre

La réactivation des centralités villageoises et des villes-centres, le maintien des écoles

et de l'activité économique constituent aujourd'hui un enjeu de premier plan. De plus en plus de communes en France s'inscrivent actuellement dans cette démarche et prouvent que cela est possible en agissant à différents niveaux :

- la limitation du phénomène pavillonnaire et son effet dortoir,
- la réimplantation d'offres de service et de commerces,
- la diversification de l'offre immobilière des communes (logements intermédiaires, logements partagés, petit collectif, espaces de travail et commerces de proximité), car elle induit une diversité de profils d'habitants bénéfique : accueil de primo-accédants, de familles avec jeunes enfants, télétravail, meilleure autonomie et maintien des personnes âgées à domicile, mixité sociale entre autres,
- le support de l'activité agricole et la mise en place de circuits courts, ventes à la ferme, AMAP, la valorisation des produits de terroir,
- la stimulation de la vie associative,
- la relocalisation progressive de l'emploi.

### Repenser les mobilités

Les zones d'habitat de la communauté de communes proposent un cadre de vie de qualité, mais elles se situent en moyenne à plus de vingt kilomètres des grands centres urbains, ce qui induit un important trafic automobile pendulaire, notamment pour les populations travaillant dans les bassins Annécien et Genevois. Or le secteur des transports représente la principale source d'émission de gaz à effet de serre en France et dans le monde. La maîtrise des mobilités constitue donc un autre enjeu

de taille pour les collectivités comme pour les habitants. Afin de limiter dès à présent ces émissions, il convient de proposer, particulièrement dans les zones rurales, des alternatives viables aux déplacements quotidiens réalisés en voitures particulières :

- le développement des réseaux de transports en commun inter-urbains,
- le développement des plateformes de covoiturage,
- la création de parkings de covoiturage et de parkings relais,
- la création de maillages de déplacements doux (voies vertes, pistes cyclables) et de garages à vélos sécurisés pour encourager les trajets mixtes quotidiens vélos/bus, vélo/train. les vélos électriques permettent aujourd'hui de couvrir très facilement une dizaine de kilomètres pour des trajets professionnels quotidiens même dans des pays vallonnés comme les Usses et Rhône. Ils constituent dès à présent une alternative intéressante à la voiture tout en améliorant notablement l'hygiène de vie.



Immeuble de logements collectifs et commerces à Frangy

*"La préservation de l'environnement est une responsabilité que nous partageons tous, et un enjeu crucial pour les générations présentes et à venir. Notre capacité à remettre en question dès à présent nos modes de vie énergivores, notre façon d'habiter, de consommer et de nous déplacer, conditionnera la possibilité d'endiguer le phénomène de réchauffement climatique à l'échelle mondiale."*

## Construire en respectant l'environnement

La diversité des espaces bâtis constitue l'une des richesses de ce bassin de vie. Les Communes de Seyssel et Frangy ont en commun de s'être développées le long d'importants axes historiques de communication, et de se démarquer de l'ensemble des autres villages et hameaux par leur démographie, leur ordonnancement de bourg, la densité de leur bâti, et leur concentration relative en architectures patrimoniales. Pour autant ces communes ont connu des développements différents et présentent aujourd'hui des identités bien distinctes. Les ensembles anciens présentent aussi des particularités notables découlant de leur contexte naturel, de la topographie, des orientations, des vents dominants, de la présence de cours d'eau etc...

Sur l'ensemble du territoire, on distingue nettement aujourd'hui les ensembles urbains datant d'avant le XX<sup>e</sup> siècle, de leurs extensions contemporaines.

Les quartiers de lotissements pavillonnaires se sont fortement développés en périphérie des villes et villages depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, du fait notamment du développement de l'automobile et d'une pression foncière grandissante. Avec leurs parcelles contiguës, ils constituent de plus en plus des enclaves hermétiques, des obstacles artificiels entre les centre-villages et leurs campagnes. Ces quartiers sont trop souvent dénués de sensibilité à la qualité des paysages ruraux, à l'architecture et à l'urbanité. Ce modèle d'urbanisation a par ailleurs encouragé le mitage du territoire et la standardisation d'un mode de vie énergivore et peu en lien avec les véritables problématiques économiques et sociétales des villages et du monde rural, il est aujourd'hui largement remis en question.



Maison contemporaine à Clarafond-Arcine



Mairie de Corbonod



Maison passive à Minzier

*"La bonne stratégie à adopter : se fondre de la manière la plus naturelle possible dans le paysage tout en maîtrisant la qualité des proportions, des matériaux, des détails de mise en œuvre et des espaces extérieurs."*

*"Étude réalisée en 2018 pour la Communauté de Communes Usses et Rhône par l'architecte conseiller Rémi Chaudurié en collaboration avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie."*



7 esplanade Paul Grimault, bp 339  
74008 Annecy cedex



tél : 04 50 88 21 10  
email : [etudes@caue74.fr](mailto:etudes@caue74.fr)  
[www.caue74.fr](http://www.caue74.fr)